




En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	De Munck Jean ;Ringelheim Julie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Ce cours vise à reconnaître et situer la place de la norme juridique dans le contexte social et à présenter la manière dont la sociologie aborde et étudie les phénomènes sociaux en rapport avec le cadre juridique d'une société donnée. Il s'agit d'apprendre à reconnaître les phénomènes sociaux réels auxquels la norme juridique formelle se réfère et d'analyser la manière dans laquelle cette norme intervient pour les définir, les réglementer ou les interdire. L'approche théorique sera accompagnée de la présentation des résultats des principales recherches empiriques. Le cours reprendra les principaux concepts sociologiques pertinents pour une approche des phénomènes sociaux faisant l'objet d'une réglementation juridique. Il se penchera sur les processus sociaux de construction de la norme juridique et sur le rapport complexe entre évolution des phénomènes sociaux et évolution législative. Il prendra en compte aussi bien la question de la réception des normes juridiques de la part des citoyens dans leur ensemble (représentations, connaissance, respect de la norme, modification de comportements) que celle de l'application de la part des autorités (pratiques judiciaires, sentencing) et de ses effets. Il présentera certains aspects sociologiques liés aux différents domaines du droit, notamment le droit de la famille, le droit social, le droit économique, le droit pénal, le droit de la santé, etc.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours vise à permettre à l'étudiant de situer la norme juridique abstraite dans son contexte social et à lui donner des éléments de connaissance empirique relatifs aux processus sociaux de construction et de réception de la norme juridique. Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en œuvre.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Les étudiants sont évalués par le biais d'un examen oral. Lors de l'examen, une question leur est posée sur l'un des textes discutés au cours. Ils disposent de 10 minutes pour préparer leur réponse. Les textes sont fournis à l'examen par les enseignants.</p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Le cours combine cours magistral et discussions avec les étudiants. Ceux-ci sont encouragés à participer activement au cours.</p>
Contenu	<p>Le cours a pour objectif d'initier les étudiants aux grands auteurs et aux grands thèmes de la sociologie du droit. Dans une première série de cours, dispensés par le Prof. Jean De Munck, on discutera de la pensée de plusieurs grands auteurs classiques européens, qui comptent parmi les fondateurs de la sociologie du droit : Durkheim, Marx, Weber et Luhman.</p> <p>La deuxième partie du cours, dispensée par le Prof. Julie Ringelheim, sera consacrée à l'examen de la tradition américaine de sociologie du droit. Elle se concentrera sur la présentation des travaux de plusieurs auteurs liés au mouvement de recherche <i>Law and Society</i> qui ont marqué la sociologie du droit contemporaine.</p>
Ressources en ligne	Le cours est basé sur l'analyse de textes (extraits de livres et articles scientifiques) sur différents thèmes. Ces textes sont mis à la disposition des étudiants sur i-campus.
Autres infos	L'étudiant ne peut prendre aucun document à l'examen. Les documents nécessaires à l'examen sont fournis par les professeurs.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sociologie	<a href="#">SOC2M</a>	5		
Master [60] en sociologie et anthropologie	<a href="#">SOCA2M1</a>	5		
Master [120] en droit	<a href="#">DROI2M</a>	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	<a href="#">DRHD2M</a>	5		